

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

Présentation du championnat régional de contre la montre

REGLEMENT DE L'EPREUVE

Les championnats régionaux de contre la montre seront disputés le dimanche 8 SEPTEMBRE 2019 à GASTINS (77)

Ils sont ouverts aux licenciés UFOLEP, y compris ceux qui ont une double ou triple appartenance, à condition que leur catégorie FFC ou FSGT soit en adéquation avec le règlement National UFOLEP Cyclospor. Les engagements pourront être fait soit avec la licence 2018/ 2019- soit avec la licence 2019/ 2020

Dans le cadre de l'ouverture aux épreuves UFOLEP, la participation des licenciés(es) **ADULTES** des fédérations FFC – FSGT – FFCT est admise dans les conditions habituelles ex : coureur FFC de 3^{ème} caté de moins de 50PTS. Tous ces participants ne peuvent prétendre au podium de ce championnat.

ORGANISATION

Championnat organisé par le club cycliste « CLUB SPORTIF DE MONTEREAU – CYCLISME JPME » avec le concours de la Commission Technique Régionale des activités cyclistes.

L'organisation technique est placée sous le contrôle de la Commission Technique Régionale des activités cyclistes .Les statuts généraux de l'UFOLEP et les règlements afférents au cyclospor y seront appliqués.

SURCLASSEMENT

Les jeunes masculins de 16 ans, surclassés participent au régional réservé aux adultes 17/19ans.

Ces jeunes doivent présenter un certificat médical de surclassement exceptionnel délivré par le médecin fédéral agréé par l'UFOLEP ou par un médecin spécialiste du sport. Ce certificat médical doit porter la mention « apte à pratiquer la compétition cycliste avec des adultes.

Même réglementation concernant les jeunes féminines de 16 ans qui participent aux épreuves féminines 17 / 29 ans.

La copie de ce certificat médical de surclassement exceptionnel sera jointe au bulletin d'engagement.

ACCES AU PODIUM

Pour accéder au podium du championnat régional Ile de France, un cyclosporitif devra être en possession de la licence **UFOLEP saison 2018 /2019** et de la carte nationale de catégorie de **valeur saison 2018 /2019 uniquement.**

ATTRIBUTION DU MAILLOT

Pour des raisons budgétaires d'une part, du nombre restreint d'organisation spécifique à la discipline en région Ile de France d'autre part .Il ne sera pas remis de maillot distinctif au vainqueur des différentes catégories.

Récompenses : Médailles, Bouquets, dans chacune des catégories.

RECLAMATION

Conformément au règlement national, les réclamations ne peuvent être émises que par un responsable du club ou d'une association.

Les réclamations écrites seront reçues par un responsable de la commission technique régionale. Sous peine de nullité, cette réclamation doit être confirmée dans les 48 heures par pli recommandé avec un chèque de caution de 50 € (libellé à l'ordre du comité régional UFOLEP Ile de France auprès de Joseph ROUAULT – 2, Route de Rigny 77131 PEZARCHES. Si la réclamation concerne les trois premiers d'une catégorie, le titre sera « gelé » et donc non attribué.

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

DEROULEMENT DES EPREUVES - ORDRE DE DEPART

Les épreuves se dérouleront selon les horaires ci-dessous, dans l'ordre des catégories d'âges indiquées.
Les horaires des départs des concurrents sont déterminés par tirage au sort.

Contre la montre individuel départ toutes les minutes. 1^{er} départ 9 h 00 dans l'ordre suivant :

- Vélo Couchés,
- Adultes féminines 40 ans et plus, 30/39 ans, 17/29 ans.
- Adultes masculins 60 ans et plus, 50/59 ans, 40/49 ans, 17/19ans, 20/29 ans, 30/39 ans.
- Jeunes 15/16 ans nés en 2003 et 2004. (Distance de 13 Km).-

Véhicule suiveur autorisé – **Obligatoire** pour les jeunes 15- 16 ans

- ❖ Important : En cas de crevaison, incident matériel, chute, etc. ... **Aucun départ ne pourra être redonné**

Il est formellement interdit de s'entraîner sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Tout contrevenant sera pénalisé de 5 minutes

Contre la montre par équipe départ toutes les 3 minutes - 1er départ 14 h 30 dans l'ordre suivant:

- **DUO**: Ces équipes peuvent être constituées indifféremment de licencié(e)s de sexes ou d'âges différents (sauf **15-16ans**)
- **Equipe mixte composée de 4 coureurs avec** : une féminine et un adulte masculin de 50 ans et plus, le temps sera pris sur le 3^{ème} à condition que la féminine et le masculin « 50ans et plus » passent la ligne d'arrivée en 1^{ère}, 2^{ème} ou 3^{ème} place. Sinon le temps sera pris sur le 4^{ème} arrivant.
- **Equipe (4) Adultes masculins 50 ans et plus**, le temps ne sera pris sur le 3^{ème} arrivant.
- **Equipe(4) Adultes masculins 17/49 ans**, le temps sera pris sur le 3^{ème} concurrent.

Un seul véhicule suiveur est autorisé pour chacune des équipes lors du contre la montre par équipe. Une place devra être réservée (passager avant) pour accueillir une personne neutre à son bord.

- ❖ Important : En cas de crevaison, incident matériel, chute, etc. **Aucun départ ne pourra être redonné**

- ❖ Il est formellement interdit de s'entraîner sur le circuit pendant le déroulement des épreuves. Tout contrevenant sera pénalisé de 5 minutes.

LES ENGAGEMENTS

Le montant des engagements est fixé à :
- INDIVIDUEL Adulte : UFOLEP : 15€ - **Autres fédérations** : 20€
Jeune : UFOLEP : 8€ - **Autres fédérations** : 10€
- DUO : UFOLEP : 20 € - **Autres fédérations** : 30€
- Equipe : UFOLEP : 40€ - **Autres fédérations** : 60€

Le bulletin d'engagement doit être transmis par courrier postal uniquement accompagné d'un **chèque bancaire établi à l'ordre de JPME** et pour les jeunes surclassés, de la copie du certificat médical de surclassement exceptionnel à :

Pierre LEBIGRE – 42, rue des chantereines 95620 PARMAIN

(Joindre 1 enveloppe timbrée pour justificatif d'engagement)

Pour le 6 Septembre 2019 délai de rigueur, pas d'engagement par internet, pas d'engagement sur place.

REMISE des DOSSARDS

Commission Technique Régionale des activités cyclistes

La remise des dossards salle municipale le foyer rural de GASTINS

Tous les engagés devront présenter :

- La licence 2018 / 2019(et/ou) la licence saison 2019/2020
- **La carte cyclo sport de saison 2018 / 2019 est obligatoire pour être podiumable.**
- Le certificat médical de surclassement (pour la catégorie jeunes 15/16 ans).

LE MATERIEL

Sont admises les bicyclettes et les roues conformes à la réglementation U.C.I. en vigueur. coque amovible sur casque sur casque interdit – Casque sans la coque amovible autorisé.

Pour la catégorie 15/16 ans , le vélo devra être « TRADITIONNEL » avec la possibilité de mettre des prolongateurs

Aide et assistance aux concurrents :

Individuel – Par équipe

Il est interdit à tout véhicule suiveur de se porter à la hauteur des concurrents qu'il suit. Il devra rester en permanence à 10 mètres minimum derrière le dernier coureur.

Le dépannage s'effectue à l'arrêt complet, sur le côté droit de la chaussée.

Dépassement : Effectuer exclusivement par la gauche - observer un écart latéral de 2 mètres.

Lorsqu'un concurrent ou une équipe est rejoint (e) par un autre ou une autre, il est interdit de profiter du sillage de ce dernier ou de cette dernière et devra rester à au moins 50 mètres.

La voiture suiveuse devra « décrocher » dès la vue de l'équipe arrivant à une distance de 100mètres pour ne pas gêner le dépassement.

PROCLAMATION DES RESULTATS

Les résultats seront proclamés par un membre de la CTR. Les récompenses seront remises en présence des membres du comité d'honneur et d'organisation, à la salle municipale de LE FOYER RURAL DE GASTINS

RECOMPENSES

La tenue de cycliste (maillot cuissard) aux couleurs du club **est obligatoire**. Aucune récompense ne sera remise sans le port de cette tenue.

Championnat individuel

Dans chaque catégorie :

- Au premier : Médaille d'or, bouquet,
- Au deuxième : Médaille d'argent.
- Au troisième : Médaille de bronze

Championnat par équipe

Dans chaque catégorie :

- A la première équipe : 1 médaille d'or et un bouquet à chaque concurrent.
- A la deuxième équipe : 1 médaille d'argent à chaque concurrent.
- A la troisième équipe : 1 médaille de bronze à chaque concurrent.

VIN D'HONNEUR

Fédération sportive de

la ligue de
l'enseignement

un avenir par l'éducation populaire

Commission Technique Régionale des activités cyclistes